

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 18 Septembre 2018

Président : CROS Claude

Secrétaire : BOSQUER Maryse

Présents : CROS Claude
PONCET Bernard
CROS Nicolas
RAGA Sylvie
GRIMSTONE Martine
BOSQUER Maryse

Absente : DEKESTER HOLMIERE Pascale

Convocation du 06 septembre 2018
Début de séance : 20 heures 30.

Ordre du Jour :

1. Achat parcelles Mme Campo Ophélie,
2. Intégration de parcelles communales dans le régime forestier,
3. Rénovation du mécanisme du moulin – ouverture des plis,
4. PLU,
5. Questions diverses.

Le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour le point Bergerie.

1. Achat parcelles Mme Campo Ophélie

Le conseil municipal confirme l'achat des parcelles de Mme Campo Ophélie d'une surface totale de 2 ha 65 a 10 ca pour la somme de 500 € l'hectare.

Parcelles cadastrées section B :

- n° 641, lieudit Belbeze, d'une surface de 64 a 60 ca,
- n° 647, lieudit Les Bouzigues, d'une surface de 86 a 10 ca,
- n° 656, lieudit Les Bouzigues, d'une surface de 39 a 90 ca,
- n° 657, lieudit Plan Carbounal Est, d'une surface de 36 a 10 ca,
- n° 666, lieudit Plan Carbounal Est, d'une surface de 38 a 40 ca.

Pour réaliser l'achat, un virement de crédits de 1 000 euros est à prévoir de l'article 231 à l'article 2111.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer l'acte correspondant. La commune prendra en charge les frais notariés chez Maître Daurat à Tuchan.

2- Intégration de parcelles communales dans le régime forestier

Suite à la proposition de l'ONF les parcelles section B 352, 353, 354 ne seront pas prises en compte. Par contre, la parcelle B 690 sera rajoutée en partie pour une surface de 0 ha 40 a 40 ca. L'ensemble des parcelles qui seraient soumises au Régime Forestier serait de 75 ha 57 a 09 ca :

Forêt communale de Dernacueillette
(Territoire communal de Dernacueillette)

SECTION	NUMERO	LIEU DIT	SURFACE TOTALE (ha)	SURFACE RF 2018 (ha)
A	535	LES CAYROLS	0,2230	0,2230
A	545	LA MASQUIERO	0,5940	0,5940
A	548	COMMUNAL	21,4280	21,4280
A	550	L HORT D AL PECH	0,1690	0,1690
A	554	L HORT D AL PECH	7,7520	7,7520
A	557	RIVES D AL PASTRINCAT	0,2900	0,2900
B	210	LE BOSC	10,2080	10,2080
B	219	LE BOSC	2,5720	2,5720
B	227	LE BOSC	1,3424	1,3424
B	355	LE DEVES	19,0710	19,0710
B	356	LE DEVES	8,6215	8,6215
B	358	LA PIQUE ROUGE	0,3660	0,3660
B	597	SOULEILLA DE LAS COSTOS	1,7095	1,7095
B	618	SOULEILLA DE LAS COSTOS	0,8205	0,8205
B	690	LAS COUMOS DE LACAMP	29,8870	0,4040
TOTAL :			105,0539	75,5709

3- Rénovation du mécanisme du moulin – ouverture des plis

Ouverture des plis. Une seule offre a été reçue : entreprise Au Fil du Bois (Mr Besnier).

Proposition de l'entreprise : 14 980 euros HT, plus-value boitard : 1 250 euros HT soit un total de 16 230 euros HT.

Le conseil municipal décide de confier les travaux à ladite entreprise pour un montant de 16 230 euros HT.

Le piquage de la meule dormante et tournante, la fourniture et la pose d'une anille seront décidés au moment des travaux.

4- PLU

Le conseil municipal approuve dans leur globalité les documents déjà validés lors des précédents conseils municipaux :

- Rapport de présentation (pièce 1)
- Projet d'aménagement et de développement durable (pièce 2)
- Règlement écrit (pièces 3 et 4)
- Orientations d'aménagement et de programmation (pièce 5 et annexe)
- Evaluation environnementale (pièce 5bis)

Réponse aux remarques formulées sur le cahier d'observation mis à la disposition des habitants depuis 2004 :

- Mr et Mme Larregola Jean (observations du 31/08/2015 et 19/04/2018) : la parcelle A 95 serait en zone U ; les parcelles A182, 183 et 184 sont trop éloignées de la zone urbanisées et sont réservées en zone verte (jardins).
- Mr et Mme Lorent (courrier du 10/07/2017) : contrairement à ce qui est affirmé, aucune garantie n'a été donnée sur les constructions à venir. Pour rappel un PLU intercommunal avait même été élaboré à partir de 09/2008 jusqu'en 2011.
- Mr Carvalho (courrier du 10/07/2017) : on souscrit à l'attrait de notre village ; toutefois il s'avère difficile de proposer de nouvelles résidences. Les logements vacants, hors château, ne sont que deux.

5- Bergerie

Le conseil municipal décide d'abandonner le projet photovoltaïque (trop couteux). La pré programmation proposée par l'ATD 11 le 12/09/2018 sera rediscutée par Mr le Maire avec Mme Loste le 20/09/2018.

6. Questions diverses

Logement Ibis rue Fleurie : voir problème d'accès au velux.

Loto école de Mouthoumet : 1 lot sera offert par la commune.

La séance est levée à 23 h 15.

Le maire,
Claude CROS